

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 767.523, un actif net de D : 755.359 et un bénéfice de D : 17.578.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation.

- Les emplois en titres émis par « CERREALIS » représentent à la clôture de l'exercice 11,04% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>599 704,561</u>	<u>610 412,239</u>
Actions et droits rattachés		302 526,278	310 887,537
Obligations et valeurs assimilées		286 810,961	285 473,385
Titres des Organismes de Placement Collectif		10 367,322	14 051,317
Placements monétaires et disponibilités		<u>162 433,064</u>	<u>169 149,260</u>
Placements monétaires	5	73 569,047	-
Disponibilités		88 864,017	169 149,260
Créances d'exploitation		<u>5 385,424</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>767 523,049</u></u>	<u><u>779 561,499</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 365,404	11 626,238
Autres créditeurs divers	7	3 798,606	3 117,557
TOTAL PASSIF		<u><u>12 164,010</u></u>	<u><u>14 743,795</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	750 913,815	760 181,390
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,645	3,791
Sommes distribuables de l'exercice		4 444,579	4 632,523
ACTIF NET		<u><u>755 359,039</u></u>	<u><u>764 817,704</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>767 523,049</u></u>	<u><u>779 561,499</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	9	24 507,439	28 061,145
Dividendes		11 030,532	14 621,092
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 476,907	13 440,053
Revenus des placements monétaires	10	371,620	2 611,388
Revenus des prises en pension	11	6 206,325	4 515,510
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		31 085,384	35 188,043
Charges de gestion des placements	12	(21 925,230)	(26 140,327)
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 160,154	9 047,716
Autres charges	13	(4 385,818)	(3 652,331)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 774,336	5 395,385
Régularisation du résultat d'exploitation		(329,757)	(762,862)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 444,579	4 632,523
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		329,757	762,862
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 083,219	55 856,173
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 742,107	(32 204,297)
Frais de négociation de titres		(21,720)	(123,490)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		17 577,942	28 923,771

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	17 577,942	28 923,771
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	4 774,336	5 395,385
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 083,219	55 856,173
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 742,107	(32 204,297)
Frais de négociation de titres	(21,720)	(123,490)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(4 635,650)	(18 896,696)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(22 400,957)	(58 950,398)
Souscriptions		
- Capital	5 584,530	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(210,799)	-
- Régularisation des sommes distribuables	3,738	-
Rachats		
- Capital	(27 694,710)	(58 099,330)
- Régularisation des sommes non distribuables	249,798	(87,907)
- Régularisation des sommes distribuables	(333,514)	(763,161)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(9 458,665)	(48 923,323)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	764 817,704	813 741,027
En fin de l'exercice	755 359,039	764 817,704
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	6 670	7 196
En fin de l'exercice	6 476	6 670
VALEUR LIQUIDATIVE	116,639	114,665
TAUX DE RENDEMENT	2,33%	3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020, ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 599.704,561 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Actions & droits rattachés		343 080,931	302 526,278	40,05%
<u>Actions & droits rattachés</u>		343 080,931	302 526,278	40,05%
AMEN BANK	700	18 960,000	14 956,200	1,98%
ASSAD	5 093	50 404,730	22 612,920	2,99%
BIAT	298	32 475,205	27 920,216	3,70%
TPR	4 892	23 922,427	20 360,504	2,70%
MONOPRIX	1 720	40 006,911	10 524,680	1,39%
CITY CARS	2 480	21 185,545	20 264,080	2,68%
ASTREE	578	28 983,969	34 391,000	4,55%
CEREALIS	9 067	61 198,333	83 398,266	11,04%
SFBT	2 035	25 521,216	38 685,350	5,12%
UIB	1 722	40 400,800	29 396,262	3,89%
DA BIAT 20 1/20	4	21,795	16,800	0,00%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		270 928,000	286 810,961	37,97%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		270 928,000	286 810,961	37,97%
BTA 04-2023-6%	280	270 928,000	286 810,961	37,97%
Titres des Organismes de Placement Collectif		10 385,089	10 367,322	1,37%
FCP HELION MONEO	98	10 385,089	10 367,322	1,37%
TOTAL		624 394,020	599 704,561	79,39%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			78,14%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
--	-------------------------------------	---	---	--	--

Soldes au 31 décembre 2019	645 258,560	9 610,521	(44 456,842)	610 412,239	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	25 248,627			25 248,627	
Cessions de l'exercice					
Actions cotés	(17 273,667)			(17 273,667)	3 002,533
Titres OPCVM	(28 839,500)			(28 839,500)	(260,426)
Variation des plus ou moins value latentes			10 083,219	10 083,219	
Variations des intérêts courus		73,643		73,643	
Soldes au 31 décembre 2020	624 394,020	9 684,164	(34 373,623)	599 704,561	2 742,107

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 73.569,047, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	73 471,901	73 569,047	9,74%
Pension livrée BTE au 23/02/2021 à 6,80% pour 60 jours	73 471,901	73 569,047	9,74%
TOTAL	73 471,901	73 569,047	9,74%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		9,59%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 8.365,404 contre D : 11.626,238 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 176,045	1 197,406
Rémunération variable du gestionnaire	6 890,133	10 128,812
Rémunération du dépositaire	299,226	300,020
Total	8 365,404	11 626,238

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 3.798,606, contre D : 3.117,557 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	3 264,365	2 577,394
Redevance du CMF	63,758	64,918
Etat, retenue à la source	170,483	175,245
Autres (passifs)	300,000	300,000
Total	3 798,606	3 117,557

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	760 181,390
Nombre de parts émises	6 670
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	5 584,530
Nombre de parts émises	49
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(27 694,710)
Nombre de parts rachetées	(243)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 083,219
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 742,107
Régularisation des sommes non distribuables	38,999
Frais de négociation de titres	(21,720)
Droits de sortie	-

Capital au 31-12-2020

Montant	750 913,815
Nombre de parts	6 476
Nombre de copropriétaires	5

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 24.507,439, contre D : 28.061,145 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	13 476,907	13 440,053
<u>Dividendes</u>		
-des titres cotés	9 408,480	12 715,480
-des titres OPCVM	1 622,052	1 905,612
TOTAL	24 507,439	28 061,145

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : .371,620 contre D : 2.611,388, au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des comptes à terme	-	2 299,045
Intérêts des dépôts à vue	371,620	312,343
TOTAL	371,620	2 611,388

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2020 à D : 6.206,325, contre D : 4.515,510 à la même période de l'exercice 2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 21.925,230 contre D : 26.140,327 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	13 845,097	14 821,515
Rémunération variable du gestionnaire	6 890,133	10 128,812
Rémunération du dépositaire	1 190,000	1 190,000
Total	<u>21 925,230</u>	<u>26 140,327</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 4.385,818 contre D : 3.652,331 au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	750,621	803,555
Honoraires commissaire aux comptes	3 306,537	2 536,695
Services bancaires	16,660	-
Publications	300,000	300,081
Autres	12,000	12,000
Total	<u>4 385,818</u>	<u>3 652,331</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	4,800	5,276	5,994	5,527	5,685
Charges de gestion des placements	(3,386)	(3,919)	(2,776)	(3,618)	(3,535)
Revenus net des placements	1,414	1,356	3,218	1,909	2,150
Autres charges	(0,677)	(0,548)	(0,492)	(0,514)	(0,313)
Résultat d'exploitation (1)	0,737	0,809	2,725	1,395	1,838
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,051)	(0,114)	(0,099)	(0,399)	(0,509)
Sommes distribuables de l'exercice	0,686	0,695	2,626	0,996	1,328
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,557	8,374	3,779	1,857	3,875
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,423	(4,828)	(1,554)	3,745	(0,255)
Frais de négociation de titres	(0,003)	(0,019)	(0,026)	(0,017)	(0,018)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,977	3,527	2,200	5,585	3,602
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,714	4,336	4,925	6,980	5,440
Droit d'entrée et de sortie	-	-	0,000	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1,977	3,527	2,200	5,587	3,602
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	(0,013)	(0,146)	(0,658)	0,086
Sommes non distribuables de l'exercice	1,983	3,514	2,054	4,929	3,688
Distribution de dividende	0,695	2,626	0,996	1,329	1,710
Valeur liquidative	116,639	114,665	113,082	109,398	104,802
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,93%	3,44%	2,50%	3,38%	3,43%
Autres charges / actif net moyen	0,59%	0,48%	0,44%	0,48%	0,30%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,59%	0,61%	2,36%	0,93%	1,29%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.